CCI ÎLE DE LA RÉUNION

Point A
Orientation - Apprentissage
un réseau CCI DE FRANCE

Explorer un métier pour bien s'orienter

CONTACT
SERVICE APPRENTISSAGE - POINT A :
0262 48 35 00
sapp@reunion.cci.fr
www.reunion.cci.fr

l'Europe s'engage à La Réunion avec le FSE
CCI ÎLE DE LA RÉUNION
Région Réunion www.regionreunion.com
UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen - FSE

MINI-STAGE DÉCOUVERTE

LE MINI-STAGE, CONNAÎTRE LA DÉMARCHE !

Que voudrais-tu faire ?

1. Retirer une convention de stage auprès du Service Apprentissage - Point A.
2. Lire l'intégralité de la convention pour que tu sois totalement informé(e).
3. Signer la convention de stage avec l'employeur en trois exemplaires. La signature de tes parents est obligatoire, si tu es mineur(e).
4. Indiquer sur cette convention le métier que tu veux découvrir.
5. Garder un exemplaire de la convention pour toi, le second est pour l'employeur.
6. Demander à l'employeur d'envoyer le troisième exemplaire de la convention de stage, au plus tard une semaine avant le début du stage au Service Apprentissage - Point A.

Face à la multitude de choix possibles…
il n'est pas si facile de répondre à cette question pourtant primordiale.

Pour tous les jeunes qui hésitent sur leur orientation, le mini-stage de découverte professionnelle est LA SOLUTION.

Le mini-stage, c'est l'occasion de :

- te familiariser avec l'entreprise et le monde du travail,
- découvrir et vivre les professions qui t'intéressent,
- te faire connaître d'un employeur pour éventuellement signer un contrat en alternance par la suite,
- choisir ta filière et concrétiser ton projet professionnel.

C'est No limit!

Fais autant de stages que tu le souhaites. Tu peux découvrir deux professions dans la même entreprise ou découvrir la même profession dans des entreprises différentes. Dans tous les cas, il te faudra une convention pour chaque stage.

LE MINI-STAGE, C'EST QUOI ?

Quelle durée ?
1 à 5 jours maximum en entreprise par stage

Pour qui ?
Collégiens (4ème et 3ème) et Lycéens (quelque soit l'âge)

Quand ?
Pendant les vacances scolaires

Dans quelle structure ?
En entreprise (publique ou privée), associations, professions libérales et dans tous les domaines qui t'intéressent !